

Extrait du compte rendu de la 329e réunion du Conseil de l'UEO tenue au niveau ministériel les 12 et 13 octobre 1967 à Londres (Londres, 23 janvier 1968)

Légende: Lors de la 329e réunion du Conseil de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), tenue au niveau ministériel les 12 et 13 octobre 1967 à Londres, les délégations abordent la situation au Moyen-Orient. Suite à la guerre des Six jours (5 au 10 juin 1967) entre Israël et une coalition de pays de la Ligue arabe, Lord Chalfont, ministre d'État britannique aux Affaires étrangères, expose la position du gouvernement britannique à l'égard de la situation dans la région. Le Royaume-Uni estime notamment que les Nations unies constitue le seul instrument pratique pour régler le conflit. Concernant la fermeture du canal de Suez et les approvisionnements en pétrole, le gouvernement britannique juge essentiel que tous les pays de l'Europe occidentale affirment leur solidarité dans la défense de leurs intérêts communs. André Bettencourt, ministre délégué français, insiste sur le fait qu'une paix durable au Moyen-Orient doit reposer sur des solutions librement négociées entre les intéressés, acceptées par toutes les parties en cause et consacrées par la communauté internationale. Il remarque toutefois que, bien que le Conseil de sécurité des Nations unies semble être un cadre facilitateur de solution pour le conflit, les rapports difficiles entre les États-Unis et l'URSS ne facilitent en rien le dénouement de la situation.

Source: Conseil de l'Union de l'Europe occidentale. Extrait du compte rendu de la 329e réunion du Conseil tenue au niveau ministériel les 12 et 13 octobre 1967 à Londres. CR (67) 20. Partie I. Exemplaire No. 8. 23.01.1968. pp. [s.p]; 24-28; 31-32. Ministère des Affaires étrangères. Centre des Archives diplomatiques de Nantes. Archives rapatriées de l'ambassade de France à Londres. Série «Union de l'Europe occidentale (UEO)». 1953-1992 (2002). 378PO/UEO/1-389. Numéro 16. Cote EU.40.1.3. Londres (octobre 1967). 1960-1969.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République Française
Avec l'autorisation du ministère des Affaires Etrangères

URL:

http://www.cvce.eu/obj/extrait_du_compte_rendu_de_la_329e_reunion_du_conseil_de_l_ueo_tenue_au_niveau_ministeriel_les_12_et_13_octobre_1967_a_londres_londres_23_janvier_1968-fr-00e5dd4b-7fdf-4ace-ba1c-e20f5daa1309.html



Date de dernière mise à jour: 13/10/2016

EU-40-1-3-

SECRET

UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

Original français/anglais

PARTIE I

Exemplaire No 8

23 janvier 1968 *

COMPTE RENDU DE LA 329^{ème} REUNION
DU CONSEIL TENUE AU NIVEAU MINISTERIEL
LES 12 ET 13 OCTOBRE 1967 A LONDRES

Etaient présents :

<u>ALLEMAGNE</u>	S.E. M. G. JAHN	Secrétaire d'Etat parlementaire, Ministère des affaires étrangères
	S.E. M. R. LAHR	Secrétaire d'Etat, Ministère des affaires étrangères
	S.E. M. H. BLANKENHORN	Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Londres
	M. H.W. FORSTER	Conseiller, Ministère des affaires étrangères
	M. C. HUENKE	Conseiller, Ministère des affaires économiques
	M. F. HIRTSIEFER	Conseiller, Ministère de l'agriculture
	M. K.D. WOLFRAM	Conseiller, Ministère des finances
	M. H.J. EICK	Premier secrétaire, Ministère des affaires étrangères
	Count YORK	Premier secrétaire, Ministère des affaires étrangères

* Le projet de ce compte rendu a été diffusé le 16 octobre 1967.
.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

: technologiques et scientifiques. Enfin, dans le domaine politique, on y examine les relations susceptibles d'être établies entre Etats ayant des régimes différents; à cet égard, on peut énumérer une résolution tchèque sur la solution pacifique des différends, un texte polonais concernant le non-recours à la force, ainsi que diverses déclarations et propositions formulées par d'autres Etats et portant sur la façon de normaliser les relations Est-Ouest. Tous ces travaux pourront peut-être porter quelque fruit lorsque le Ministre des affaires étrangères de Pologne, M. Rapacki, viendra à Bruxelles, du 2 au 5 novembre prochain.

: En conclusion de ce rapide tour d'horizon des activités du Gouvernement belge dans le domaine des relations Est-Ouest, le baron van den Bosch souligne l'intention de son Gouvernement de poursuivre des contacts qui se sont établis dans une atmosphère satisfaisante.

Lord CHALFONT observe que ce très intéressant échange de vues sur les relations entre l'Est et l'Ouest a permis de constater l'accord général des membres de l'U.E.O. sur l'opportunité de poursuivre activement le processus de détente, notamment en multipliant les contacts avec les pays de l'Europe orientale. Parlant au nom de ses collègues et en son nom propre, il remercie vivement la République fédérale d'Allemagne des efforts qu'elle fait en ce sens, et qui méritent certainement d'aboutir. Il est vrai qu'on ne peut s'attendre dans ce domaine à des résultats rapides et spectaculaires, étant donné que plusieurs questions fondamentales restent à résoudre.

Toute vraie détente doit être fondée sur une appréciation exacte des intérêts réels de l'Occident, et il s'ensuit qu'il est nécessaire de maintenir une puissante alliance atlantique. Tous les pays occidentaux aspirent à avancer sûrement mais rapidement vers une détente avec les pays de l'Est; toutefois, s'ils découvraient leur garde et laissaient apparaître des faiblesses, l'Europe pourrait vite retomber dans la dangereuse situation de naguère.

2. La situation au Moyen-Orient

Lord CHALFONT, ouvrant le débat au nom du Royaume-Uni, désire examiner les relations entre les pays arabes et Israël, le canal de Suez, les approvisionnements en pétrole et les relations du Gouvernement britannique avec la République arabe unie, pour terminer par quelques observations sur l'Arabie du Sud et le golfe Persique.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

Vers la fin de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, un accord général a commencé de se dégager sur les conditions essentielles d'une paix juste et durable au Moyen-Orient : Israël doit retirer ses forces des territoires qu'il a occupés, et chacun des Etats de cette région doit reconnaître le droit de tous les autres de vivre en paix et en sécurité. Ces deux conditions figurent dans le projet de résolution provisoirement approuvé par diverses délégations, dont celles des Etats-Unis et de l'U.R.S.S., et le Royaume-Uni continue de voir en elles la base essentielle de toute solution réaliste. Les Israéliens font valoir qu'un règlement définitif ne pourra intervenir qu'à la suite de négociations directes entre Israël et les Etats arabes, et ils ont l'intention d'attendre que ceux-ci soient disposés à négocier. Cette politique manque de réalisme dans la situation actuelle et elle risque fort de retarder encore le jour où Israël sera accepté par ses voisins. Le Gouvernement britannique estime que l'O.N.U. constitue le seul instrument pratique d'un règlement de la question; il importe de rechercher une solution dans ce cadre et de s'y appliquer sans retard pour empêcher de nouveaux raidissements et de nouveaux ressentiments.

Depuis la conférence au sommet tenue à Khartoum, on a constaté des signes d'une attitude plus modérée de la part des pays arabes. Certains, notamment la République arabe unie et la Jordanie, seraient peut-être disposés maintenant à accepter un texte de résolution tel que celui qui avait été envisagé à la fin de juillet; c'est une situation dont il faut profiter. Si les Arabes se convainquent qu'on n'arrivera pas à persuader Israël de retirer ses forces dans les mois qui viennent, ils risquent fort d'en revenir à une position extrême, qui retarderait indéfiniment un règlement effectif au Moyen-Orient. Le Royaume-Uni souhaite que le Conseil de sécurité se réunisse le plus tôt possible et adopte une résolution conforme aux grandes lignes approuvées en juillet par plusieurs délégations et comprenant les éléments essentiels de l'équilibre : le retrait des forces israéliennes et la fin de l'état de belligérance. Cette mesure permettrait en outre au Secrétaire général d'envoyer un représentant en mission de conciliation dans la région; un mandat lui serait donné à cet effet par la résolution.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

En ce qui concerne Jérusalem, le Royaume-Uni a nettement déclaré qu'en modifiant le statut de la ville, Israël a pris une initiative qui constituera certainement un grave obstacle à un règlement au Moyen-Orient. Quelle que soit la solution retenue, elle devra garantir aux communautés juive, musulmane et chrétienne l'accès à leurs lieux saints. En outre, il faudra régler le sort des réfugiés, ceux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui. Israël a les moyens d'être généreux envers les réfugiés récents; il devrait accueillir sur la rive occidentale tous ceux qui ont quitté cette région, sauf les éléments particulièrement indésirables pour des raisons de sécurité. Il est vrai qu'un tiers environ de la vingtaine de milliers de réfugiés à qui les Israéliens avaient accordé le permis de sortie ne sont pas rentrés chez eux; mais il reste encore plus de 100.000 demandes de permis qu'ils ont refusé d'examiner, et il serait tragique que de très nombreux Arabes fussent contraints de rester sur la rive orientale. Quant au problème général des réfugiés, on ne voit évidemment pas de solution facile ou immédiate, mais l'heure est venue de redoubler d'efforts et d'imagination pour résoudre la question sur le plan international.

Lord Chalfont passe ensuite à la fermeture du canal de Suez. Sans gêner autant qu'en 1956 les approvisionnements britanniques en pétrole, cette mesure a augmenté sensiblement le coût des transports. Dans l'intérêt général, il importe que le canal soit rouvert le plus tôt possible. Toutefois, le Royaume-Uni n'est pas bien placé pour prendre une initiative publique en cette matière. En tous cas, la fermeture du canal intéresse d'autres pays industriels, tels que le Japon, ainsi que plusieurs pays en voie de développement comme l'Inde, le Pakistan et le Kenya, et les répercussions s'en font sentir dans les pays commerçants de l'Ouest et de l'Est européen et surtout en U.R.S.S. Enfin, la fermeture du canal porte évidemment préjudice à la République arabe unie elle-même, qui perd 6 à 8 millions de livres par mois en devises au seul titre du revenu fourni par le canal. Jusqu'ici, les autorités de la R.A.U. n'ont pas manifesté la moindre intention de rouvrir le canal avant qu'Israël ait retiré ses forces de la rive orientale. De leur côté, les Israéliens refusent d'envisager le retrait de leurs forces tant que les Egyptiens n'auront pas mis fin à l'état de belligérance, ni reconnu leur droit de passage dans le canal. Dans

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

ces conditions, il sera évidemment très difficile d'obtenir la réouverture du canal avant un règlement général du problème du Moyen-Orient. Le meilleur moyen d'atténuer l'intransigeance des deux parties serait, semble-t-il, de faire adopter une résolution très complète par le Conseil de sécurité, suivant les grandes lignes évoquées plus haut. Le Gouvernement britannique pense que la fin de la belligérance entraînera la réouverture du canal à la navigation internationale. En juillet, les Egyptiens ont déclaré vouloir s'abstenir de tout ce qui pourrait diminuer l'effet politique, pratique et psychologique du principe suivant lequel le canal doit demeurer fermé jusqu'à ce qu'Israël ait retiré ses forces du territoire occupé. Néanmoins, ils se laisseront peut-être persuader d'ouvrir au moins la partie méridionale du canal pour permettre la sortie des vaisseaux bloqués, sans préjudice des autres aspects de la question. Le Secrétaire général de l'O.N.U. a fait vers la fin de septembre une démarche en ce sens auprès du Ministre des affaires étrangères de la R.A.U.; les résultats n'en sont pas encore connus, mais s'ils sont négatifs, le Gouvernement britannique tentera éventuellement lui-même une nouvelle initiative.

En ce qui concerne le pétrole, la situation au Moyen-Orient est redevenue presque normale, sauf pour le problème des transports. A la conférence de Khartoum, les Etats producteurs sont convenus de lever l'embargo sur les exportations à destination de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne. La Syrie toutefois maintient une attitude équivoque, qui risque toujours de compromettre le trafic pétrolier entre l'Irak du nord et la Méditerranée. D'autre part, aucune solution n'est intervenue dans le litige qui oppose le Gouvernement irakien à l'Iraq Petroleum Company (dont le capital est en partie détenu par des sociétés britanniques, françaises et néerlandaises, ainsi qu'américaines); la situation s'est même compliquée à la suite de la récente législation intérieure et de l'attitude négative du Gouvernement actuel. Il est essentiel que tous les pays de l'Europe occidentale qui sont directement ou indirectement intéressés affirment leur solidarité dans la défense de leurs intérêts communs.

Lord Chalfont évoque ensuite brièvement l'évolution récente des relations entre le Royaume-Uni et la République arabe unie. Certains signes indiquaient que les autorités égyptiennes étaient disposées à reprendre contact. A la suite d'un échange de communications entre les deux Gouvernements et de l'entretien qui a eu lieu le 23 septembre, à New-York, entre M. Brown et le Ministre des affaires étrangères de la R.A.U., il a été convenu que Sir Harold Beeley, ancien ambassadeur britannique en R.A.U., se rendrait au Caire

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

28
SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

en octobre. Bien que le Royaume-Uni ne soit pas trop optimiste quant aux résultats à espérer de cette visite, la simple reprise de relations diplomatiques avec le plus peuplé et le plus influent des Etats arabes serait conforme à l'intérêt national.

Enfin, au sujet de l'Arabie du Sud, le Gouvernement britannique a annoncé que l'indépendance sera accordée à ce pays le 9 janvier 1968 et que la base britannique d'Aden sera fermée. Les efforts pour constituer dans ce pays un gouvernement largement représentatif n'ont pas abouti jusqu'ici, et le gouvernement fédéral n'est plus maître de la situation, ayant abandonné ses fonctions à deux groupes extrémistes qui ont successivement usurpé le pouvoir dans les Etats composant la Fédération. Le "Front national de libération", qui veut voir le pays s'affranchir à la fois de l'Egypte et du Yémen, constitue nettement l'élément dominant, tant dans la Fédération que dans les Etats non fédérés de l'Est du protectorat d'Aden. Le "Front pour la libération du Sud du Yémen" ("Flosy"), constitue cependant la principale influence dans trois des Etats. Les forces sud-arabiennes essaient de persuader chacun de participer à des négociations avec le Royaume-Uni, qui a déclaré son intention d'y prendre part. Quoi qu'il advienne, les Britanniques se retireront au plus tard le 9 janvier, et même plus tôt s'il est possible.

La décision de quitter l'Arabie du Sud ne signifie pas que les Britanniques aient l'intention de quitter prématurément le golfe Persique : ils se proposent d'y demeurer en attendant qu'un nouveau système de sécurité vienne remplacer le système actuel, dans des conditions satisfaisantes. Après avoir quitté Aden, le Royaume-Uni augmentera légèrement ses forces dans le golfe Persique, afin de pouvoir s'acquitter des obligations de police remplies jusqu'ici par les forces de la base d'Aden. En ce qui concerne l'avenir, la politique du Royaume-Uni tend à créer un équilibre des forces entre les pays intéressés, afin de maintenir autant que possible la stabilité que la présence britannique a assurée dans le golfe pendant 150 ans. A cette fin, le Royaume-Uni poursuit une politique de modernisation dans la région.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

Enfin, M. Zagari évoque l'importante question de la fermeture du canal de Suez, source de graves difficultés pour de nombreux pays, y compris plusieurs pays en voie de développement, et gravement préjudiciable aux pays industrialisés de l'Europe. Cette question doit incontestablement figurer dans les négociations générales que l'on espère voir aborder bientôt au sein des Nations Unies. Si un règlement n'intervient pas, il faudra examiner les possibilités d'une solution provisoire séparée.

M. BETTENCOURT rappelle que le premier soin du Gouvernement français, dans la crise du Moyen-Orient, a été d'éviter le recours à la force et de sauvegarder la paix. C'est pourquoi il a fait savoir que l'Etat qui, le premier, emploierait les armes, n'aurait pas son appui. Les hostilités ayant cependant été ouvertes par Israël, il a spécifié qu'aucun fait accompli sur place ne saurait être tenu pour acquis; puis il s'est préoccupé de chercher une solution aux problèmes qui étaient à l'origine de la crise, ainsi qu'aux nouvelles difficultés qu'elle avait fait naître.

Le Gouvernement français estime que les problèmes de cette région du monde doivent, une fois pour toutes, être réglés au fond, ce qui n'est certes pas une tâche facile. Il pense que ce règlement doit être librement négocié et accepté par toutes les parties en cause. Il considère toutefois qu'une telle négociation n'aura de chances d'aboutir que si les grandes puissances y prêtent la main, ou tout au moins s'abstiennent d'étendre au Moyen-Orient le champ de leurs rivalités. C'est pourquoi il a proposé que les puissances qui portent une responsabilité particulière pour la sauvegarde de la paix se concertent en vue de la préserver. Le règlement, une fois acquis, devrait être consacré alors par la communauté internationale.

On doit cependant constater qu'il ne peut s'agir, dans l'état actuel des choses, que de perspectives à long terme. Le contexte régional paraît en effet exclure toute solution de compromis, tant les passions sont vives et les intérêts opposés.

Israël est toujours en possession de ses gains territoriaux, qu'une partie de son opinion souhaite conserver. Le Gouvernement ne refuse pas de négocier un retrait, mais s'en tient à l'exigence peu réaliste de négociations bilatérales. Ses prétentions augmentent progressivement; après l'annexion de la vieille ville de Jérusalem, des voix responsables ont revendiqué la bande de Gaza et les hauteurs de Golan en Syrie.

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET

SECRET

U.E.O. SECRET

CR (67) 20

PARTIE I

De leur côté, les dirigeants arabes commencent à admettre la nécessité d'une "solution politique"; mais ils sont encore loin de vouloir se prêter à des négociations, voire d'admettre le principe d'un règlement. Le "sommet" arabe de Khartoum, comme le signalait tout à l'heure Lord Chalfont, a permis de constater l'isolement des pays les plus intransigeants, tels que la Syrie et l'Algérie. Les autres pays, l'Egypte en tête, ont marqué une évolution dans le sens de la modération. Mais, jusqu'ici, cette modération s'est surtout manifestée dans les rapports des pays arabes entre eux ou avec les pays occidentaux; c'est ainsi que l'Egypte et l'Arabie saoudite ont conclu un accord pour le règlement du problème yéménite, et qu'un plan irakien tendant à frapper l'Occident de sanctions économiques a été écarté.

L'affaire est maintenant portée, pour la seconde fois, devant l'Assemblée générale des Nations Unies. Les exposés faits à la tribune par les délégués des puissances intéressées n'ont fait apparaître aucune évolution par rapport à leurs positions antérieures, sinon un durcissement d'Israël qui persiste à ne voir d'issue que dans des négociations bilatérales. La R.A.U. et les autres pays arabes, soutenus par l'U.R.S.S., demandent l'évacuation préalable et inconditionnelle des territoires occupés. Les Etats-Unis admettent aussi le principe de l'évacuation, mais en l'assortissant de nombreuses conditions. L'Assemblée générale paraît donc hors d'état de faciliter, et encore moins d'effectuer un règlement. Les intéressés eux-mêmes, déçus par l'échec de la session spéciale de l'Assemblée générale, ne paraissent pas y compter; ils mettent leurs espoirs dans une reprise du débat au Conseil de sécurité, qui pourrait au moins permettre, dans un premier temps, de déblayer le terrain.

On se trouve ainsi ramené au problème d'une entente entre les principales puissances, dans lequel le Gouvernement français, pour sa part, a toujours vu la clef d'une solution de l'affaire du Moyen-Orient. Leur antagonisme rendrait vaine la recherche d'un compromis. Elles peuvent, en revanche, si elles partagent le même désir de préserver la paix dans cette région du monde, chercher non à contraindre mais à persuader les parties en cause. Le cadre du Conseil de sécurité paraît actuellement se prêter à une action tendant à faciliter cette évolution.

Lord Chalfont posait tout à l'heure la question de savoir comment l'on pouvait envisager ou faciliter, les uns et les autres, la réouverture du canal : comment ne pas dire que, dans les circonstances actuelles, on entrevoit difficilement cette possibilité ?

.../...

U.E.O. SECRET

SECRET